

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	20 (1912)
Heft:	10
Rubrik:	Nouvelles de l'activité des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles de l'activité des sociétés

Genève. — Société des samaritains.

Cette active société publie chaque année un compte rendu; celui de 1911 forme un opuscule de 70 pages, et le rapport présidentiel de M. G. Cuendet est particulièrement intéressant. La société compte environ 230 membres actifs qui se répartissent dans les différents groupes des Dames, des Messieurs, des ambulancières, des sauveteurs.

Le Conseil médical de la société est formé par quatre docteurs; 21 médecins de Genève sont en outre médecins adhérents aux samaritains. Le nombre des cas traités par les samaritains a été en 1911, de 877, soit :

au Dispensaire, en 1939 consultations	314
par les gardes du dimanche	208
par les services sanitaires	178
par les postes de campagne	13
par les petits postes, en ville	164
	877

Une convention a été passée entre les samaritains et le bataillon des sapeurs-pompiers; elle stipule que :

« La société des samaritains met à la disposition du bataillon des sapeurs-pompiers de la ville de Genève un certain nombre de ses membres masculins qui, en cas d'incendie grave, se rassembleront dans leur local et ne seront mobilisés que sur l'ordre du commandant du bataillon ou de son remplaçant.

« Les sociétaires chargés de ce service sont désignés par le Comité de la société des samaritains de Genève; mais, leur poste, quand ils seront requis, sera placé sous les ordres de l'état-major des sapeurs-pompiers et plus spécialement sous ceux des médecins du bataillon.

« Le poste des samaritains ne sera, dans la règle, établi qu'en dehors des barrages; seuls, les deux chefs de groupes, munis d'un brassard spécial, délivré par le corps des sapeurs-pompiers, sous le contrôle du Département de justice et police, devront, lorsqu'ils seront requis, se présenter à l'Etat-major.

« Le service des samaritains est volontaire et n'est pas rétribué.

« Le poste, une fois mobilisé, ne pourra se replier qu'avec l'autorisation du commandant des secours contre l'incendie. »

Le rapport présidentiel est suivi d'un rapport de caisse; nous y voyons que malgré un déficit de 703 fr. en 1911, la fortune de la société est encore, au 31 décembre, de plus de 18,000 fr. Le budget de 1912 prévoit 6750 fr. aux dépenses, 3800 fr. aux recettes, soit un déficit de près de 3000 fr.

Aarau. Société des samaritains. — Un très intéressant exercice a eu lieu dernièrement à Aarau; les samaritains avaient à leur disposition 8 voitures automobiles qu'ils ont sommairement transformées en voitures de malades. Il nous paraît particulièrement opportun d'organiser des exercices de cette nature, car on trouve aujourd'hui des automobiles partout, et le transport des malades ou des blessés peut se faire par ce moyen, d'une façon très rapide et très favorable pour les patients.

C'est ce que le Dr Schenker a relevé dans sa critique, et il a ajouté : « Les secours volontaires, tels qu'ils sont pratiqués par les samaritains, sont une œuvre éminemment patriotique; ceux qui s'en occupent, soutiennent nos institutions militaires sur lesquelles s'appuie l'indépendance de notre patrie qui doit être et rester le bien sacré de tous les Suisses ! »

Neuchâtel. Automobile pour malades. — La société des auto-taxis de Neuchâtel a fait construire une automobile très ingénieuse. C'est une voiture élégante semblable à toutes les automobiles fermées, avec 4 à 5 places à l'intérieur, mais qui peut se transformer en peu de minutes pour servir au transport de malades couchés. La moitié du siège de fond se relève, le strapontin du même côté disparaît, un brancard-pliant « Véléda » dissimulé sous le siège du conducteur prend la place de gauche de la voiture. Pour introduire le malade — couché sur le brancard — dans la voiture, une porte est aménagée à l'arrière de l'automobile; on place les pieds de la civière sur des rails et

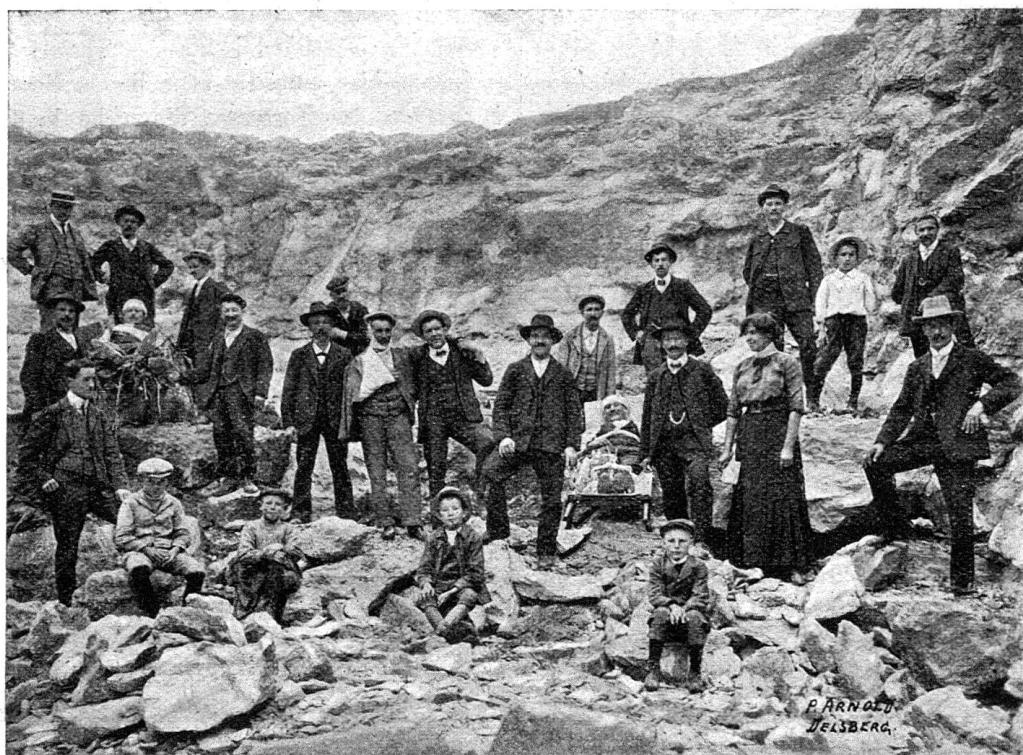
l'on pousse doucement le malade jusqu'à ce que ses pieds arrivent au niveau du siège du conducteur; ainsi sa tête se trouve au fond de la voiture que l'on referme après avoir introduit le brancard. Deux personnes trouvent encore aisément place à l'intérieur, l'une est assise à côté de la tête du malade, l'autre sur le strapontin près de ses pieds.

Cette innovation heureuse rendra certainement des services à ceux qui doivent être transportés avec tous les ménagements désirables et avec rapidité.

carrière de l'usine des Rondez, avec la supposition suivante : Ensuite d'un coup de mine parti trop vite, quatre hommes se trouvent assez sérieusement blessés. Voici l'énumération des blessures dont nous aurons à nous occuper; chaque blessé avait sa fiche indicatrice :

1^o Fracture compliquée de la cuisse et contusion à la tête. 2^o Fracture double de l'avant-bras avec luxation de la mâchoire inférieure. 3^o Contusions du dos et de la poitrine avec forte hémorragie. 4^o Evanouissement prolongé.

Nous nous rendons aussitôt arrivés à la re-



Les samaritains de Rondez dans la carrière du Colliard

Tout dernièrement un malade a été conduit ainsi depuis la Suisse à Paris, sans souffrir d'un aussi long chemin, et sans qu'on ait été obligé de lui faire changer de position.

Nous osons espérer que d'autres sociétés de transports par automobiles imiteront cette heureuse innovation adoptée par la compagnie des auto-taxis de Neuchâtel.

Rondz. Section des samaritains. — Nous avions décidé d'avoir un exercice pratique le dimanche 18 août, à 9 heures du matin, à la

cherche de nos blessés que nous trouvons dans des positions tellement réelles que nous étions tout prêts de croire qu'il s'agissait de véritables malades.

Pendant que nous les soignons de notre mieux, un groupe prépare à la hâte encore une civière au moyen de branches, de mousse et d'herbages (il y en avait déjà une sur place ainsi que les objets de pansement). Un troisième groupe capitonne de mousse un wagon recouvert d'une tente de travail, afin que les blessés soient confortablement transportés à Delémont.

Mais voici le moment difficile, la descente des quatre malades de leur périlleuse position, marche à travers les éboulis, peu s'en fallut qu'il nous arrive un véritable accident. Enfin, tout s'est bien passé et nous sommes arrivés à bon port et sans trop cahoter nos malades imaginaires.

M. Kranz, notre dévoué moniteur, passe ensuite à la critique, par quelques paroles bien senties; chacun a pu voir où il a manqué, ce qui nous sera un guide pour un exercice ultérieur.

Nous joignons l'agréable à l'utile, et la bonne idée en revient à notre ami Arnold qui nous vise au complet de son objectif à déclic automatique, ce qui a provoqué tant de plaisir que tous les participants ont le sourire aux lèvres.

A midi sonnant chacun rentre dans son foyer content de l'union régnant entre tous, et surtout avec la satisfaction d'avoir bien rempli son devoir.

Nous souhaitons que notre section se développe davantage et qu'à notre prochain cours nous puissions fraterniser avec de nouveaux membres.

Je fais ici spécialement un appel au beau sexe vu que nous comptons à ce jour que deux dames dans notre section. K.

Alliance des samaritains suisses. — Dans sa séance du 31 août, le Comité central de l'Alliance a pris connaissance du fait que la remise de l'inventaire a été faite, et que le Bureau est installé dès maintenant à Olten, Obere Hardegg, 711.

La section de Ponte-Tresa (11 membres) et Günsberg (30 membres) ont été admises, et font partie dorénavant de l'Alliance. Les statuts de la section d'Aussersihl ont été approuvés, et le Comité a pris note que la section de Bargen (Aarberg) s'est dissoute.

Un essai sera tenté pour abréger les rapports annuels: les tables seront réduites, sans que cela nuise à une vue d'ensemble complète.

L'Alliance s'engage à fournir du matériel de transport improvisé, destiné à figurer à l'exposition nationale de 1914.

Les moyens financiers le permettant, il est décidé qu'un cours de moniteurs aura lieu à Zurich, cette année encore.

Le secrétaire: *Bieli*.

Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel. — Dans sa séance du 9 septembre, le comité de la section a admis comme membres :

M^{le} Marg. Favey, infirmière, catégorie A.
 » Mina Elsner, » » A.
 » Louise Buhler, » » A.
 » Catherine Fischer, relevouse, » A.
 ce qui porte le nombre des membres de la section de Neuchâtel à 56.

L'assemblée annuelle aura lieu à Neuchâtel, à l'annexe des Terreaux, dimanche le 6 octobre, à 2 $\frac{1}{2}$ heures.

Comme candidats sont inscrits dès le 1^{er} septembre :

M^{le} Hofer, Marie, relevouse, 1877, p^r cat. A.
 » Liengme, Juliette, infirm., 1888, » » A.
 » Peter, Louise, infirmière, » » A.
 M. Cachelin, Hector, infirm., 1886, » » B.

La secrétaire :
Soeur Maria Quinche.

Memento!

Assemblée annuelle des gardes-malades, section de Neuchâtel: dimanche, 6 octobre, à 2 $\frac{1}{2}$ h., Grand auditoire, Annexe des Terreaux, à Neuchâtel.

L'assemblée annuelle des délégués des sociétés de samaritains de la Suisse romande aura lieu le dimanche 20 octobre, à Vevey. Les sections recevront sous peu les cartes de convocation.